



SIGNALISATION
SIGNALING

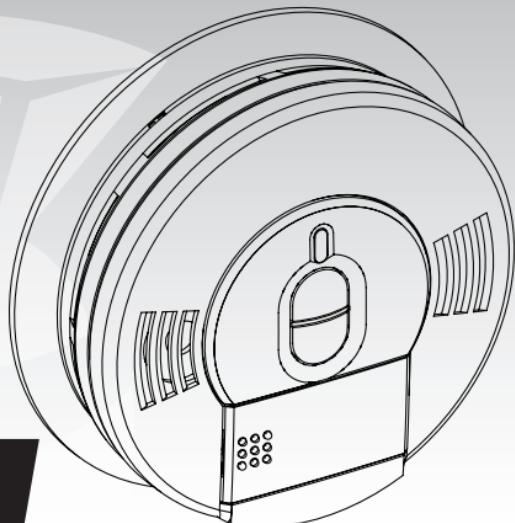


LISTED
HOMOLOGUÉ

AVERTISSEUR DE
FUMÉE AUTONOME

AVERTISSEUR DE FUMÉE

model no. 46-0014-0



Appel sans frais: 1 800 268-6591

ATTENTION: Veuillez accorder quelques minutes à la lecture complète de ce guide de l'utilisateur que l'on doit conserver pour consultation future et transmettre à tout propriétaire ultérieur.

Guide de l'utilisateur

P/N 0970-7211-02 FR

| | |
|-----------------------------------------|----|
| Introduction | 2 |
| Quoi faire quand l'avertisseur retentit | 3 |
| Installation | 5 |
| Fonctionnement | 13 |
| Entretien | 17 |
| Sécurité incendie | 21 |
| Garantie | 27 |

Nous vous remercions d'avoir acheté cet avertisseur de fumée. Il constitue un outil essentiel pour votre plan de sécurité résidentiel. Vous pouvez avoir toute confiance en ce produit qui offre une protection sécuritaire de la plus haute qualité. Nous savons que vous n'en attendez pas moins lorsque la vie des membres de votre famille est en jeu.

Veuillez prendre quelques minutes pour lire attentivement le manuel de l'avertisseur et conservez-le pour consultation ultérieure. Enseignez à vos enfants ce qu'il faut faire en cas de signaux d'alarme et prévenez-les de ne jamais manipuler cet appareil.

Si vous avez des questions au sujet du fonctionnement ou de l'installation de votre avertisseur, veuillez communiquer avec notre service d'assistance téléphonique sans frais au 1 800 268-6591.



L'alarme de fumée consiste en trois longs bips accompagnés du message vocal « Feu! », une pause de 1,5 seconde et trois longs bips, à répétition. La DEL rouge clignote en même temps que l'alarme.

- Avertir les enfants en bas âge présents dans la maison, ainsi que toute autre personne ayant de la difficulté à reconnaître le son de l'alarme ou encore à quitter les lieux sans aide.
- Sortez immédiatement par le chemin d'évacuation que vous avez planifié. Comme chaque seconde compte, ne perdez pas de temps à vous habiller ou prendre des objets de valeur.
- Lorsque vous évacuez, n'ouvrez pas une porte intérieure sans commencer par en toucher la surface. Si elle est chaude ou si vous voyez de la fumée sortir par les fentes, ne l'ouvrez pas! Utilisez plutôt votre deuxième sortie. Si l'intérieur de la porte est frais, placez votre épaule contre, ouvrez-la légèrement et soyez prêt à la refermer rapidement en cas d'entrée de chaleur et de fumée.
- Si le trajet d'évacuation vous oblige à passer à travers la fumée, demeurez le plus près possible du plancher, là où l'air est plus dégagé. Rampez au besoin et respirez faiblement à travers un vêtement, mouillé si possible.

- Une fois dehors, rendez-vous à votre point de rencontre désigné et assurez-vous que tout le monde est présent.
- À l'extérieur,appelez le service d'incendie à l'aide de votre téléphone cellulaire ou depuis la maison de votre voisin—mais surtout pas de la vôtre!
- Ne revenez pas dans la maison tant que les pompiers n'ont pas confirmé qu'on pouvait le faire de manière sécuritaire

Dans certaines situations, un avertisseur de fumée pourrait ne pas protéger efficacement contre un incendie, tel qu'énoncé dans la norme NFPA 72. Par exemple :

- a) fumer au lit
- b) laisser des enfants seuls à la maison
- c) nettoyer à l'aide de liquides inflammables, comme de l'essence



Le modèle 46-0014-0 est conçu pour déceler des produits de combustion selon la technologie ionique. Ce modèle contient un élément radioactif de 0,9 microcurie d'américium 241. Distribué sous licence n° 32-23858-01E de la NRC, aux É.-U., et fabriqué conformément aux critères de sécurité de la section 10 CFR 32.27 de la NRC américaine. L'acheteur n'est assujetti à aucune exigence réglementaire. Ne tentez pas de réparer l'avertisseur de fumée vous-même. Consultez la section « Garantie » pour y lire les instructions relatives au service.



AVERTISSEMENT : En l'absence de la pile, il est impossible de refermer le couvercle. L'avertisseur de fumée cessera de fonctionner si vous retirez la pile.

IMPORTANT : Veuillez lire toutes les instructions avant de procéder à l'installation et rangez le manuel à proximité de l'avertisseur pour vous y référer ultérieurement.

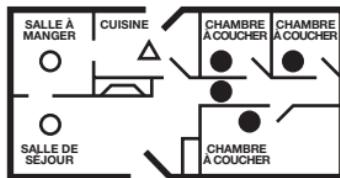
Emplacements recommandés

- Installez le premier avertisseur à l'endroit attenant aux chambres à coucher. Comme celles-ci sont généralement les pièces les plus éloignées de la porte de sortie, vous devez surveiller et protéger le trajet d'évacuation. Si votre demeure contient plus d'une aire de sommeil, installez des avertisseurs additionnels y attenant (consultez la figure 1A).
- Placez des avertisseurs supplémentaires pour surveiller et protéger les escaliers, qui sont des lieux où la fumée et la chaleur montent graduellement en entonnoir.
- Posez un avertisseur à chaque étage de votre demeure (consultez la figure 1B).
- Installez un avertisseur dans chaque chambre à coucher.
- Mettez un avertisseur dans toute pièce où vous utilisez des appareils électriques tels que des radiateurs mobiles ou des humidificateurs.
- Installez un avertisseur dans chaque pièce où l'on dort la porte fermée car il se peut que le dormeur, derrière sa porte close, n'entende pas l'alarme sonore si cette dernière est en dehors de la pièce.
- La fumée, la chaleur et les produits de combustion montent au plafond

et se propagent horizontalement. En posant un avertisseur de fumée au centre du plafond, tous les coins de la pièce sont mieux exposés. L'installation d'avertisseurs au plafond est conseillée pour les constructions résidentielles courantes.

- En ce qui a trait aux maisons mobiles, choisissez les lieux d'installation avec précaution pour éviter les résistances thermiques se produisant au plafond. Consultez la section Maisons mobiles pour obtenir plus de détails.
- Lorsque vous posez un avertisseur au plafond, fixez-le à une distance d'au moins 10 cm (4 po) du mur latéral (consultez la figure 2A).
- L'installation de l'avertisseur au mur s'effectue sur son côté intérieur de façon à ce que le bord supérieur de l'avertisseur soit situé à une distance minimale de 10 cm (4 po) et maximale de 30,5 cm (12 po) du plafond (consultez les figures 2A et 2B).
- Placez les avertisseurs de fumée aux deux extrémités d'un couloir ou d'une grande chambre dont la longueur est de plus de 30 pi (9,1 m). Dans le cas des grandes pièces, on recommande d'utiliser un seul avertisseur de fumée pour 500 pi² de surface utile.

- Installez les avertisseurs de fumée sur des plafonds en pente, pointus ou cathédrale en suivant les lignes directrices de montage suivantes comme on l'indique sur les figures 2A et 2B. Selon la norme 72 de la NFPA : « En ce qui concerne les pièces dont l'inclinaison du plafond excède une distance horizontale de 0,3 m à 2,4 m (1 à 8 pi), installez l'avertisseur de fumée sur le côté élevé de la pièce » (consultez les figures 2B et 2C).
- Dans le cas des maisons qui ne sont pas bien isolées, la chaleur ou le froid extrême peut être transféré

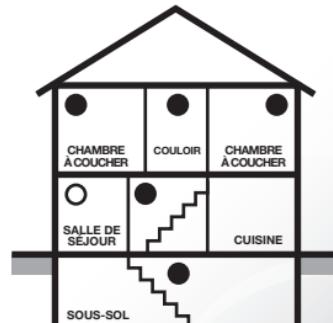


- Avertisseurs de fumée nécessaires
- Avertisseurs de fumée pour une protection additionnelle
- Avertisseur de fumée de type ionique avec bouton Hush® (arrêt d'alarme) ou de type à cellule photo-électrique

PLAN D'ÉTAGE SIMPLE

FIGURE 1A

de l'extérieur vers l'intérieur par des murs et un toit mal isolés. Ceci peut créer une barrière thermique qui peut empêcher la fumée d'atteindre un avertisseur monté au plafond. Si vous n'êtes pas sûr de l'isolation de votre maison ou si vous remarquez que les murs extérieurs et le plafond sont soit froids soit chauds, installez l'avertisseur de fumée sur un mur intérieur. Dans de telles maisons, installez l'avertisseur de fumée de sorte que son bord extérieur se trouve à au moins 4 po (10 cm) et à au plus 12 po (30,5 cm) au-dessous du plafond.



PLAN D'ÉTAGE MULTIPLE

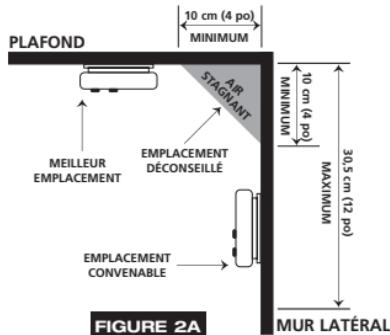
FIGURE 1B

- Dans le cas des plafonds à caissons, placer les avertisseurs de fumée sur la partie la plus haute du plafond ou sur la partie en pente du plafond à moins de 12 po (305 mm) à la verticale en descendant du point le plus haut (Figure 2D).

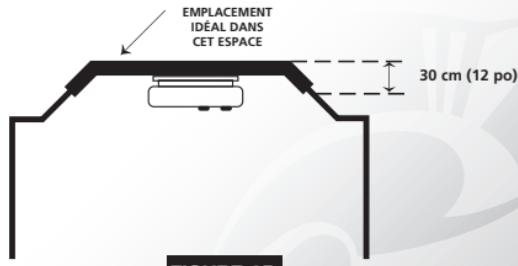
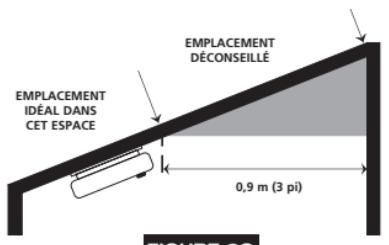
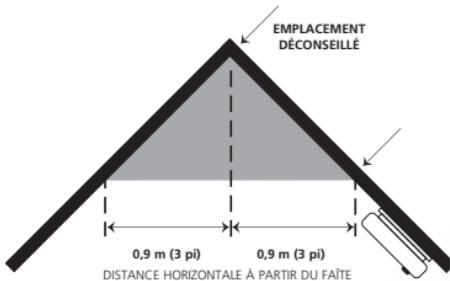
Emplacements déconseillés

- N'installez pas un avertisseur à moins de 0,9 m (3 pi) de la porte accédant à la cuisine ou à la salle de bains (munie d'une baignoire ou d'une douche), des conduits à air forcé utilisés pour les besoins de chauffage ou de climatisation, des ventilateurs de plafond ou d'un ventilateur central, ou de tout endroit à grande circulation d'air.
- Évitez de le poser près des rideaux ou autres objets susceptibles d'obstruer le détecteur. La fumée doit parvenir jusqu'au détecteur pour que celui-ci puisse déceler, avec précision, une condition nocive.
- N'installez pas un avertisseur au faîte de plafonds voûtés, de style « charpente en A » ou de toitures à pignon.
- Installez un avertisseur à une distance minimale de 30,5 cm (12 po) des lampes fluorescentes; le bruit électronique qu'elles émettent peut déclencher de fausses alarmes.
- Évitez de placer l'avertisseur sur des surfaces dont l'espace environnant est infesté d'insectes. Préservez-le des surfaces très poussiéreuses, sales ou graisseuses. Les particules de poussière peuvent causer de fausses alarmes ou une défaillance de l'appareil.
- Les températures extrêmes influent sur la sensibilité de l'avertisseur. N'installez pas un avertisseur dans un endroit où la température descend sous 4,4 °C (40 °F) ou s'élève au-dessus de 37,8 °C (100 °F), tel que les garages et greniers non finis.
- N'installez pas dans des lieux où l'humidité relative (HR) est supérieure à 95 % (sans condensation). Les endroits très humides où l'on retrouve de la buée ainsi que de la vapeur peuvent causer de fausses alarmes.
- Évitez d'installer des avertisseurs de fumée à ionisation dans la cuisine. La cuisson peut également engendrer de fausses alarmes. Si vous désirez poser un avertisseur dans cette pièce, obtenez-en un muni d'un bouton d'arrêt d'alarme ou qui est de type à cellule photoélectrique.
- N'en placez pas dans le garage. Lorsque vous démarrez votre véhicule, des particules de combustion se répandent dans l'air.

- Les avertisseurs de fumée ne doivent pas être utilisés avec des grilles de protection à moins que cette combinaison (avertisseur et grille) ait été évaluée et approuvée comme étant convenable.
- Ne pas installer à proximité d'une tuyauterie d'évacuation, d'un conduit



- de gaz de combustion, d'une cheminée ou d'une ouverture d'air de ventilation forcée/non forcée.
- Ne pas installer près d'un ventilateur, d'une porte, d'une fenêtre ou d'un endroit exposé directement aux intempéries.

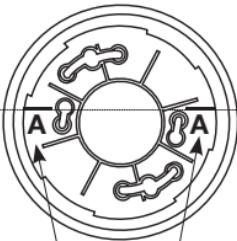




ATTENTION: Cet avertisseur de fumée est scellé et il est impossible d'en retirer le couvercle.

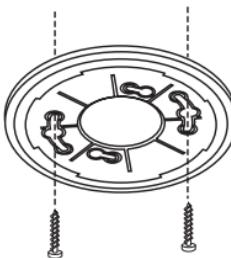
Fixation

- Lorsque vous aurez choisi l'emplacement approprié pour installer l'avertisseur de fumée (tel que mentionné précédemment) appuyez la plaque de fixation contre l'emplacement choisi (mur ou plafond) et marquez le centre des trous à l'aide d'un crayon. Afin d'obtenir un bel alignement de l'avertisseur par rapport au corridor ou au mur, il faut que la ligne « A », démarquée sur la plaque de fixation, soit parallèle au corridor pour une installation au plafond ou horizontale pour une installation murale (consultez les figures 3A et 3B). Percez un trou vis-à-vis les marques laissées au crayon et utilisez les vis et brides d'ancrages fournies pour ajuster le tout. Employez une mèche de 3/16 po pour les brides d'ancrage. Placez l'avertisseur sur la plaque de fixation et tournez-le vers la droite jusqu'à ce que l'appareil soit bien aligné.
- Ajustez l'avertisseur sur la plaque de fixation et tournez-le dans la direction indiquée par la flèche « POUR FERMER », sur le devant de l'appareil, jusqu'à ce qu'il s'enclenche en place (consultez la figure 3C). Ce mécanisme procure un bel alignement.

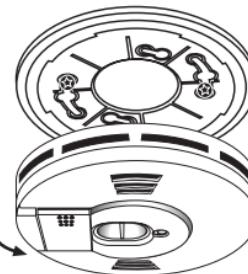


LIGNE « A » REPÈRES
D'ALIGNEMENT

FIGURE 3A



Pour
retirer



TOURNEZ POUR FIXER
OU POUR RETIRER

FIGURE 3C

FIGURE 3B

NOTE : L'avertisseur s'ajuste au support à quatre positions différentes (soit à tous les 90°).

Maisons mobiles

Les maisons mobiles modernes ont été conçues pour offrir un bon rendement énergétique. Installez les avertisseurs de fumée selon les recommandations mentionnées dans la section « Emplacements recommandés » et la figure 2A.

Dans les cas de maisons mobiles où l'isolation laisse à désirer, par opposition aux normes actuelles, la chaleur ou le froid extrême risque de pénétrer les murs et le toit, ce qui peut occasionner des conditions défavorables à l'intérieur de la demeure. Ce phénomène peut créer une résistance thermique qui empêche la fumée d'atteindre l'avertisseur posé au plafond. Si tel est votre cas, installez l'avertisseur de fumée sur un mur intérieur de façon à ce que le bord supérieur de l'avertisseur soit situé à une distance minimale de 10 cm (4 po) et maximale de 30,5 cm (12 po) du plafond (consultez les figures 2A et 2B).

Si vous n'êtes pas certain du degré d'isolation de votre maison mobile ou, encore, si vous constatez que les murs et plafond extérieurs sont chauds ou froids, n'installez l'avertisseur que sur un mur intérieur! Installez au moins un avertisseur à proximité des chambres à coucher pour vous munir d'une protection minimale. Pour vous protéger davantage, consultez les directives des figures 1A et 1B.



AVERTISSEMENT : Testez le fonctionnement de l'avertisseur de fumée de votre maison mobile après une période d'entreposage ou d'inoccupation et au moins une fois par semaine lors de l'utilisation.



Pile

Cet appareil ne peut fonctionner sans que la pile y soit insérée de façon appropriée. Un mécanisme empêchant le couvercle du compartiment à pile de se refermer a été prévu dans l'éventualité où la pile est mal installée. Reportez-vous à la section Entretien pour obtenir plus de renseignements à ce sujet.

- Pour l'installation initiale, une pile de 9 V a déjà été insérée à l'intérieur de l'avertisseur muni d'une languette de pile qui en facilite la connexion. Vous n'avez qu'à retirer la languette pour que la pile soit activée! Reportez-vous à la section Entretien pour obtenir plus de renseignements à ce sujet.
- Retirez complètement la languette jaune de pile qui dépasse de l'avertisseur afin d'activer automatiquement la connexion de la pile.

L'avertisseur de fumée fonctionne une fois que la pile neuve est en place et que la vérification est complétée. Lorsque la cellule du détecteur ionique de l'avertisseur de fumée déclèle des produits de combustion, une alarme stridente de 85 db retentit jusqu'à ce que la cellule du détecteur soit libérée des particules de fumée.

Fonction HUSH^{MD} (arrêt d'alarme)



ATTENTION : On ne doit utiliser cette fonction que pour arrêter un avertisseur qui s'est déclenché dans des conditions ne présentant pas de danger comme de la fumée de cuisson.

Les particules de combustion de cuisson peuvent déclencher l'avertisseur si celui-ci est installé trop près de la zone où l'on cuisine. De grandes quantités de particules combustibles proviennent de déversements ou de la cuisson au gril. L'utilisation du ventilateur sur une hotte d'extraction (pas du type à recirculation) contribue également à éliminer ces produits combustibles de la cuisine.

Le bouton « Hush » est très utile dans une cuisine ou dans les endroits susceptibles de connaître des alarmes intempestives.

La fonction Hush^{MD}, activée en appuyant sur le bouton d'essai/Hush^{MD} qui se trouve sur le couvercle de l'avertisseur de fumée, désensibilise temporairement l'avertisseur. Si la fumée n'est pas trop dense, l'alarme s'arrête et la DEL rouge clignote toutes les 10 secondes pendant au moins 8 minutes.



L'avertisseur de fumée se réenclenche automatiquement pour atteindre la sensibilité normale après environ 8 minutes. Si, après cette période, des particules de combustion sont encore présentes, l'avertisseur retentit de nouveau.

On peut utiliser la fonction Hush^{MD} à plusieurs reprises jusqu'à ce que les conditions de l'air provoquant l'alarme aient été dissipées.

NOTE : La présence d'une épaisse fumée annulera la fonction du bouton Hush^{MD} et l'avertisseur se mettra à retentir continuellement.

Indicateurs DEL

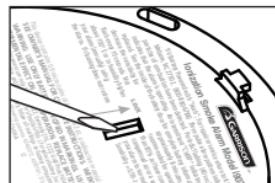
Cet avertisseur de fumée est muni d'un indicateur rouge DEL avec deux modes de fonctionnement.

Témoin lumineux rouge DEL - Clignotant toutes les 30 à 40 secondes : indique que l'avertisseur de fumée fonctionne adéquatement.

Témoin lumineux rouge DEL - Clignotant : lorsque l'avertisseur de fumée décèle des particules de combustion et retentit (signal continu à intervalles réguliers), le témoin rouge DEL clignote (un clignotement par seconde). Le clignotement et l'alerte sonore émise à intervalles réguliers continuent d'opérer jusqu'à ce que l'air environnant redevienne clair.

Mécanisme de cran de sûreté de la pile

Cet avertisseur est muni d'un mécanisme de cran de sûreté pour la pile qui empêche le compartiment à pile de s'ouvrir. Ce mécanisme utile permet de garder la pile en place dans son compartiment. (En l'absence de la pile, l'avertisseur ne fonctionne pas). Voici les étapes à suivre pour activer le mécanisme de cran de sûreté de la pile : retirez l'avertisseur de la plaque de fixation, et repérez à l'arrière de l'appareil la rainure située au centre de l'étiquette. À l'aide d'un tournevis ou d'un outil analogue, faites glisser le taquet dans la direction indiquée par les flèches (figure 4). Le mécanisme de cran de sûreté est désormais activé pour empêcher que le compartiment à pile ne s'ouvre. Cette condition demeurera jusqu'à ce que le mécanisme soit désactivé.



TAQUET DE SÛRETÉ DE LA PILE

FIGURE 4

NOTE : Avant d'activer le mécanisme de cran de sûreté de la pile, assurez-vous d'insérer une pile neuve dans le compartiment et de bien refermer le couvercle. Si le mécanisme de cran de sûreté est activé alors que le compartiment demeure ouvert, il sera impossible de refermer le couvercle et l'appareil ne fonctionnera pas.

Lorsqu'il est temps de remplacer la pile, désactivez le mécanisme de cran de sûreté, retirez l'avertisseur de la plaque de fixation et repérez à l'arrière de l'appareil la rainure située au centre de l'étiquette. À l'aide d'un tournevis ou d'un outil analogue, faites glisser le taquet dans la DIRECTION CONTRAIRE QU'INDIQUENT LES FLÈCHES. Vous pouvez maintenant ouvrir le compartiment à pile.

Vérification



ATTENTION : Du fait de la puissance de l'alarme (85 dB), toujours se tenir à 2,5 pi (76 cm) de l'unité lors d'un test.

Procédez à une vérification en appuyant sur le bouton d'essai (couvercle frontal) et maintenez la pression durant au moins cinq secondes. L'avertisseur retentira si les circuits électroniques, l'alerte sonore et la pile fonctionnent adéquatement. Si l'avertisseur n'émet aucun son, c'est qu'il s'agit d'une défaillance de la pile ou d'un autre problème. N'UTILISEZ PAS une flamme nue pour vérifier votre avertisseur; vous pourriez l'endommager ou allumer des matières combustibles qui provoqueraient un incendie.

Retrait de l'avertisseur

Pour retirer l'avertisseur de la plaque de fixation, tournez l'avertisseur dans le sens « POUR RETIRER », indiqué par la flèche sur le couvercle frontal.

Retrait de la pile

NOTE : Si le mécanisme de cran de sûreté de la pile a été activé, vous aurez à le désactiver afin de changer la pile. Reportez-vous à la section Mécanisme de cran de sûreté de la pile pour y consulter les directives.

Pour remplacer et installer une pile, appuyez sur le compartiment à pile puis relâchez la pression afin que le couvercle s'ouvre. Vous pouvez ensuite retirer la pile (consultez la figure 5). Lorsque vous insérez une nouvelle pile, assurez-vous que les bornes de la pile sont orientées vers l'extérieur tel qu'indiqué dans le compartiment à pile et respectez les indications de polarité inscrites. Refermez le compartiment en appuyant fermement sur le couvercle, puis relâchez la pression. Le compartiment à pile demeurera ainsi bien fermé.

Si aucune pile n'est insérée dans le compartiment ou si elle est mal installée, il vous sera impossible de refermer le compartiment à pile et, par conséquent, l'avertisseur ne pourra fonctionner adéquatement.

Cet avertisseur est muni d'un circuit de contrôle de pile faible. Lorsque la pile est faible, par exemple, ce circuit déclenche une alerte à tonalité aiguë qui retentit à environ toutes les 30 à 40 secondes pour une durée minimale de sept (7) jours. Si cette situation se présente, remplacez la pile.

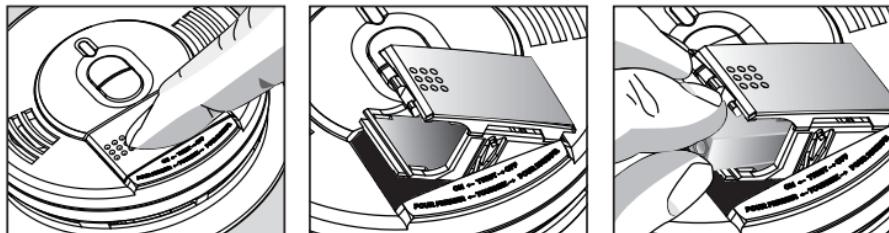


FIGURE 5

FONCTIONNEMENT DU COMPARTIMENT À PILE

Cet avertisseur de fumée utilise une pile de 9 V de carbone et zinc (des piles de type alcalin peuvent également être utilisées). Une pile neuve devrait avoir une durée d'un an selon des conditions normales d'utilisation.

N'ayez recours qu'aux piles de 9 V suivantes lorsque vous remplacez la pile :

Type de carbone-zinc Eveready 1222

Type alcalin Energizer 522, Duracell MN1604 ou MX1604

Panasonic 6AM6, 6AM-6, 6AM-6PI, 6AM6X
et 6LR61 (GA)

Vous pouvez vous procurer ces piles chez votre détaillant local.

NOTE : Ne pas utiliser de piles au lithium dans cet appareil

NOTE: Une vérification hebdomadaire de l'appareil est requise!



AVERTISSEMENT : N'utilisez que les piles indiquées ci-haut. L'utilisation de piles autres que celles recommandées risque de nuire au bon fonctionnement de l'avertisseur de fumée. Par mesure préventive, remplacez la pile au moins une fois l'an ou lorsque vous avancez l'heure au printemps. Consultez les directives inscrites à l'arrière de l'avertisseur lorsque vous procédez à l'installation de la pile.

Nettoyage de l'avertisseur

Cet avertisseur devrait être nettoyé au moins une fois par année.

- Retirez l'avertisseur de la plaque de fixation tel qu'expliqué dans les sections précédentes, avant de commencer à nettoyer l'appareil. Vous pouvez nettoyer l'avertisseur à l'aide d'un dispositif à air comprimé ou d'un boyau d'aspirateur muni d'une brosse souple. Soufflez ou aspirez l'air autour du périmètre de l'appareil pour dégager la poussière ou la saleté. La surface extérieure de l'avertisseur peut être nettoyée avec un linge humide et bien essoré (si le linge est trempé, vous risquez que de l'eau pénètre dans l'appareil).
- Dès que vous aurez terminé, réajustez l'avertisseur sur la plaque de fixation et vérifiez l'appareil en appuyant sur le bouton d'essai. Si le nettoyage ne remet pas l'avertisseur en état de fonctionner normalement, il devrait être remplacé.

- Ne couvrez pas l'appareil de peinture. Celle-ci obstrue les rainures et, par conséquent, affecte la sensibilité des détecteurs pour déceler la présence de fumée. N'essayez jamais de démonter l'appareil ou d'en nettoyer l'intérieur. Un tel geste annulerait votre garantie.

Remplacement de l'avertisseur

La NFPA (Association nationale de protection contre l'incendie – É.-U.) ainsi que Garrison recommandent que le remplacement d'un avertisseur soit effectué à tous les dix ans à partir de la date inscrite sur l'étiquette (située à l'arrière de l'appareil).



AVERTISSEMENT : Veuillez lire attentivement et entièrement.

Limitations des avertisseurs de fumée

- La norme 72 de la NFPA stipule que l'équipement avertisseur d'incendie pour les zones résidentielles est capable de protéger environ la moitié des occupants dans des feux potentiellement mortels. Les personnes les plus vulnérables sont celles qui sont trop âgées ou trop jeunes, et celles ayant un handicap physique ou mental qui ne peuvent pas évacuer même quand elles sont averties suffisamment à l'avance. Pour ces personnes, d'autres stratégies comme la protection sur place, l'évacuation assistée ou le sauvetage seraient nécessaires.

- Les autorités conseillent fortement d'installer des avertisseurs de fumée à cellule photoélectrique et à ionisation afin de maximiser la détection de différents types d'incendie dans le domicile. Les avertisseurs de fumée à ionisation peuvent déceler plus rapidement les plus petites particules générées par les incendies (associées aux inflammations instantanées) alors que les avertisseurs à cellule photoélectrique peuvent déceler plus rapidement les plus grosses particules (associées aux feux couvants).
- Un avertisseur fonctionnant à pile nécessite le type de pile spécifié selon l'appareil, doit être en bonne condition et inséré de façon appropriée.
- Les avertisseurs alimentés au CA (fonctionnant sans pile de secours) cesseront d'être sous tension si le courant a été interrompu tel que dans les cas de feux électriques ou d'un fusible défectueux.
- Vérifiez régulièrement vos avertisseurs de fumée pour vous assurer que le fonctionnement des piles et des circuits électroniques de l'appareil soit en bon état.
- Il est impossible qu'un avertisseur de fumée puisse donner les signaux d'alarme habituels si la fumée n'atteint pas les détecteurs de l'appareil. Ainsi, il peut arriver que les avertisseurs de fumée ne détectent pas un incendie se déclarant dans une cheminée, sur les murs, les toits, à l'intérieur d'une pièce dont la porte est fermée ou sur un autre étage.
- Si l'avertisseur est installé à l'extérieur d'une chambre à coucher ou sur un autre étage, il est possible que l'alarme ne puisse réveiller une personne profondément endormie.

- Une personne dont les facultés sont affaiblies par l'alcool ou la drogue peut également ne pas entendre le signal d'alarme de l'avertisseur de fumée. Pour vous munir d'une protection maximale, installez un avertisseur de fumée à l'intérieur de toute aire de sommeil et à chaque étage de votre demeure.
- Bien que les avertisseurs de fumée peuvent sauver des vies en déclenchant des signaux d'alarme hâtifs pour indiquer la présence d'un incendie, ces appareils ne remplacent pas une police d'assurance. Les propriétaires, locataires et locataires devraient se procurer une couverture d'assurance adéquate afin d'assurer leurs vies ainsi que leurs biens.

Règles de sécurité appropriées

Élaborez un plan d'évacuation et mettez-le en pratique!

- Préparez un plan couvrant les étages de votre demeure en y indiquant clairement toutes les portes et fenêtres et prévoyez au moins deux (2) parcours d'évacuation à partir de chaque pièce. Des échelles de secours peuvent s'avérer nécessaires au deuxième étage pour les pièces munies de fenêtres.
- Réunissez tous les membres de la famille et expliquez votre plan d'évacuation, démontrant à chacun comment agir en cas d'incendie.
- Choisissez un lieu de rencontre à l'extérieur de votre demeure où vous vous retrouverez tous, si un incendie se déclarait.
- Veillez à ce que chacun se familiarise avec l'alarme sonore qu'émet l'avertisseur de fumée et formez-les pour qu'ils quittent les lieux dès que ce son retentit.

- Pratiquez des exercices d'évacuation, le jour comme la nuit, au moins tous les six mois. Assurez-vous que les jeunes enfants entendent l'alarme sonore et que ce son les réveille pour qu'ils puissent suivre le plan d'évacuation prévu. La pratique permet à tous les occupants de mettre votre plan à l'épreuve avant qu'une situation d'urgence ne se produise. Il est possible que vous ne puissiez rejoindre vos enfants avant de fuir les lieux. Il importe que vos jeunes soient bien préparés.
- Installez et entretez des extincteurs d'incendie à chaque étage de la maison sans omettre la cuisine, le sous-sol et le garage. Sachez comment utiliser un extincteur d'incendie avant qu'une situation d'urgence ne se produise.
- Des études récentes ont démontré que les avertisseurs de fumée peuvent ne pas nécessairement réveiller toutes les personnes endormies et il est donc de la responsabilité des personnes vivant dans l'habitation et capables d'aider les autres de fournir de l'assistance à ceux et celles qui pourraient rester endormis malgré l'alarme sonore ou qui sont incapables d'évacuer les lieux sans assistance.

Information de la NRC

Afin de permettre la détection des produits de combustion visibles et invisibles, les avertisseurs de fumée à ionisation se servent d'une minuscule quantité d'un élément radioactif dans la chambre de détection où cet élément y est contenu en toute sécurité. Aucun réglage ni entretien n'est exigé. Cet avertisseur de fumée se conforme à toutes les normes du gouvernement ou les dépasse. Il a été fabriqué et distribué sous licence de la NRC (Nuclear Regulatory Commission) aux États-Unis.

Recommandations supplémentaires

Sécurité incendie à la maison : la norme NFPA 72 vise à assurer une sécurité raisonnable pour les personnes à l'intérieur d'un logement familial ordinaire. Le programme en trois points ci-après procure une sécurité incendie raisonnable :

- (1) Minimiser les dangers d'incendie
- (2) Installer des équipements d'alerte incendie
- (3) Posséder un plan d'évacuation et le pratiquer.

Là où d'autres lois, codes ou normes applicables l'exigent en fonction d'un type d'usage spécifique, des avertisseurs de fumée approuvés à un seul poste et à postes multiples doivent être installés comme suit :

- (1) Dans les chambres à coucher et chambres d'amis
- (2) À l'extérieur de l'aire de repos de chaque unité d'habitation séparée, à moins de 21 pi (6,4 m) d'une porte de chambre à coucher, cette distance étant mesurée suivant le trajet normal de déplacement
- (3) À chaque étage d'une unité d'habitation, sous-sol compris
- (4) À chaque étage d'un foyer résidentiel et établissement de soins (petit établissement), incluant le sous-sol mais excluant la galerie technique et le grenier non aménagé
- (5) Dans l'espace habitable d'une suite
- (6) Dans l'espace habitable d'un foyer résidentiel et établissement de soins (petit établissement)

Détection de fumée – Est-il souhaitable d'avoir plus d'avertisseurs de fumée?

Le nombre requis d'avertisseurs de fumée (tel qu'illustré par les figures 1A et 1B) pourrait ne pas assurer une protection fiable par avertissement précoce dans les endroits séparés par une porte des zones protégées par ces avertisseurs. C'est pour cette raison que l'on recommande d'utiliser des avertisseurs de fumée supplémentaires dans les zones demandant une protection accrue. Les zones supplémentaires comprennent le sous-sol, les chambres, la salle à manger, la chaufferie, la salle de rangement et les couloirs non protégés par les avertisseurs de fumée. L'installation des avertisseurs de fumée dans les cuisines, greniers (finis ou non finis) ou garages n'est normalement pas recommandée parce qu'à ces endroits, les conditions peuvent à l'occasion ne pas être propices à leur bon fonctionnement.

Les avertisseurs devraient être installés conformément à la norme 72 de la NFPA (Association nationale de protection contre l'incendie), Batterymarch Park, Quincy, MA 02269.



Garantie limitée de 10 ans

Trileaf Distribution Trifeuil garantit à l'acheteur original que cet avertisseur de fumée est exempt de tous défauts de fabrication et de matériaux s'il est employé à des conditions d'utilisation normales et qu'il sera réparé ou remplacé sans frais pendant une période de dix ans, à compter de la date d'achat (remplacement de pièce seulement, pas d'installation).

Cette garantie limitée est seulement valable si :

- (a) vous nous envoyez le Produit avec la preuve de la date d'achat, port payé pour l'aller et le retour, à Trileaf Distribution Trifeuil Toronto, Canada M4S 2B8.
- (b) le Produit n'a pas été endommagé, modifié, altéré, soumis à un usage abusif ou à un entretien inapproprié, utilisé contrairement aux instructions après la date d'achat.

LA RESPONSABILITÉ DE TRILEAF DISTRIBUTION TRIFEUIL OU DE SES MARCHANDS, QUI RÉSULTE DE LA VENTE DU PRODUIT OU AU TITRE DE CETTE GARANTIE LIMITÉE N'EXCÉDERA PAS, EN AUCUN CAS, LE COÛT DE REMPLACEMENT DU PRODUIT; EN AUCUN CAS, TRILEAF DISTRIBUTION TRIFEUIL ET SES MARCHANDS NE SERONT TENUS RESPONSABLES DE TOUTE Perte OU DOMMAGE INDIRECTS ENCOURUS SUITE À LA DÉFAILLANCE DE CE PRODUIT NI D'UNE RUPTURE DE CETTE GARANTIE OU DE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, MÊME SI LA PERTE OU LE DOMMAGE EST SURVENU À CAUSE DE LA NÉGLIGENCE OU FAUTE DE TRILEAF DISTRIBUTION TRIFEUIL.

Cette garantie limitée remplace toute autre garantie expresse ou implicite, y compris les garanties implicites de qualité marchande et de convenance à un usage particulier. Cette garantie n'est pas transférable. Certaines provinces interdisent de restreindre la durée d'une garantie implicite, l'exclusion ou la restriction des dommages indirects ou consécutifs et de limiter le transfert d'une garantie. Ainsi, les restrictions mentionnées ci-dessus ne s'appliquent pas nécessairement à vous. Cette garantie vous donne des droits spécifiques mais vous pouvez en avoir d'autres selon la province dans laquelle vous habitez.

IMPORTANT : Ne retirez pas le couvercle arrière. S'il est retiré, la garantie est annulée. Votre avertisseur Garrison ne remplace pas une assurance pour les biens personnels, une assurance invalidité, une assurance-vie ou toute autre assurance. Il vous incombe de bien vous assurer. Avisez votre service d'incendie local ainsi que votre compagnie d'assurance dès que vous aurez installé vos avertisseurs de fumée. Pour obtenir plus de renseignements sur ce produit, appelez le 1 800 268-6591.

Fabriqué en Chine pour Trileaf Distribution Trifeuil

Toronto, Canada M4S 2B8